



AUTORISATIONS SAISON 2022-2023

Licencié(e) : Nom : Prénom :

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de : licencié(e) père mère tuteur représentant légal de l'enfant nommé ci-dessus,

AUTORISE :

Droit à l'image

Le Handball Pays Nuits à photographier et à filmer la personne licenciée ci-dessus dans le cadre de son activité et à utiliser ces photographies ou images pour sa communication (presse, site internet du club, brochures, calendriers...) sans demander de droits d'utilisation.

Déplacements (pour les mineurs uniquement)

Les accompagnateurs, parents et dirigeants du Handball Pays Nuits à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel pour les déplacements lors des entraînements, compétitions et autres manifestations relatives au club.

En cas d'accident ou de maladie

Le président du club, le responsable de l'équipe, ou par délégation, l'accompagnateur de l'équipe dans laquelle j'évolue ou évolue mon enfant, à faire transférer mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toutes mesures (Hospitalisation, traitements médicaux, examens médicaux, intervention chirurgicale y compris une anesthésie) rendues indispensable par mon état ou l'état de mon enfant. Je m'engage à rembourser les frais engagés par le club sur présentation des justificatifs.

Lutte contre le dopage (l'autorisation ou non concerne les mineurs uniquement)

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions, conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport, J'autorise Je n'autorise pas* tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

*dans ce cas, je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{ère} infraction).

Médecin traitant :	Fait à
Tél. :
Problème(s) de santé particulier :	Le
Allergie(s) connue(s) :	Signature du licencié(é) ou du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé »
Personne à contacter en cas d'urgence :	
Lien de parenté avec le licencié :	
Tél. :	